

**Muslima Voyages**

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES  
Business Center  
Immatriculée à DUBAÏ  
LICENCE N°45000185

**Contact & Informations**

Lundi - Jeudi : 09h - 19h  
Vendredi : 09h - 12h  
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-532
Devis Date	18 avril 2024
Valable jusqu'à	18 avril 2024
<b>Total</b>	<b>6 900,00 €</b>

**A l'attention de**

Ibrahim GHEZLI  
<http://GUEZLI>  
ibra.ghezli@gmail.com

Retrouvez les photos de votre villa aux Maldives [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Vols A/R GULF AIR Départ de Paris le 20 octobre 2024 à 10h40, arrivée le 21 octobre 2024 à 06h05 aux Maldives (escale 4h25 au Bahrein), Retour le 27 octobre 2024 depuis les Maldives à 19h00, arrivée à Paris le 28 octobre 2024 à 07h55 (escale 3h25 au Bahrein).	1 899,99 €	1 899,99 €
1	Hotel JAWAKARA ISLANDS MALDIVES 6 nuits villa sur l'eau avec piscine privée pension complète + transferts en hydravion inclus 21 au 27 octobre 2024 2 adultes	5 000,01 €	5 000,01 €

Sous Total	6 900,00 €
Tax	0,00 €
<b>Total</b>	<b>6 900,00 €</b>

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

**Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.**

**Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)**

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet [www.muslimavoyages.com](http://www.muslimavoyages.com).

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera FZZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

---